



**DÉCLARATION DE LA TUNISIE AU TITRE DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR N° 110
INTITULÉ «MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL»
(7 OCTOBRE 2013)**

Monsieur le président,

Permettez-moi, en premier lieu, de vous adresser au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la 6^{ème} Commission.

Je voudrais aussi souligner que ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom de l'OCI et du Mouvement des Pays Non-alignés. La délégation tunisienne se réjouit de la tenue de ce débat qui offre à mon pays l'occasion de réaffirmer de nouveau sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

En effet, la lutte contre le terrorisme revêt une importance particulière pour mon pays, car la menace terroriste reste réelle, compte tenu des tensions et risques caractérisant le contexte géopolitique international et régional et de la présence de groupes terroristes et de réseaux criminels dont les activités revêtent un caractère global et transfrontalier, appelant à une réponse concertée et collective de la communauté internationale.

La situation dans le sahel africain reste en particulier une source de forte préoccupation aussi bien pour la région que pour toute la communauté internationale. Les problèmes graves et multiples auxquels sont confrontés les pays de cette région, exacerbés par le trafic illicite d'armes et de drogues, la multiplication d'actes terroristes et des autres formes de criminalité transnationale, dépassent de loin le cadre de leurs frontières et constituent désormais une menace pour la paix et la sécurité internationale.

La Tunisie attache une importance particulière au rétablissement, dans le cadre d'une approche globale et inclusive, de la sécurité, de la stabilité et du développement dans le sahel, et exprime à ce titre son plein appui à la stratégie intégrée des Nations Unies pour le sahel, ainsi qu'aux efforts internationaux et régionaux en faveur de sa mise en œuvre.

Monsieur le président,

La Tunisie a toujours manifesté un engagement ferme, aussi bien sur le plan national que régional et international, dans l'objectif de faire face aux menaces du terrorisme. Cet engagement s'est traduit sur le plan national par l'adoption d'une stratégie nationale intégrée, en conformité avec les conventions internationales et régionales ainsi qu'avec les accords bilatéraux auxquels la Tunisie est partie.

Cette stratégie est accompagnée d'un ensemble de mesures législatives criminalisant toutes les activités d'appui au terrorisme. La Tunisie a dans le même cadre engagé une réforme de la loi tunisienne sur la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, pour assurer les conditions d'une justice équitable et le respect de l'intégrité physique, conformément à nos obligations internationales en matière des droits de l'homme.

Nous sommes en effet convaincus que les mesures antiterroristes et la protection des droits de l'homme ne constituent pas des objectifs antagonistes mais des buts complémentaires qui se renforcent mutuellement.

L'engagement de la Tunisie à ce titre s'est également traduit par la conclusion avec ses pays voisins d'un certain nombre d'accords bilatéraux de lutte contre le terrorisme qui portaient en particulier sur l'évaluation des menaces terroristes.

Sur le plan régional, notre pays a adhéré à la quasi-totalité des initiatives et actions en la matière, en ratifiant toutes les Conventions régionales relatives à la lutte contre le terrorisme, à savoir, la convention arabe sur la lutte contre le terrorisme, la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et la Convention de l'Organisation de la Conférence Islamique sur la lutte contre le terrorisme.

Profondément convaincue que la lutte contre le terrorisme dépasse les propres capacités d'un Etat pris individuellement ou de toute organisation internationale, la Tunisie a en outre adhéré à la plupart des conventions et traités internationaux, traitant de la lutte contre le terrorisme et ne cesse d'œuvrer pour s'acquitter de ses obligations au titre de la stratégie anti-terroriste mondiale.

Monsieur le président,

Autant le terrorisme n'a ni race ni religion ni nationalité autant il est multiforme, changeant d'expressions, de méthodes et de moyens. De nos jours, le terrorisme est également électronique, recourt de plus en plus aux nouvelles technologies de la communication et évolue de pair avec la cybercriminalité. Toute stratégie, tant nationale que régionale ou internationale, de lutte contre le terrorisme est tenue d'intégrer ce nouvel aspect dans sa conception et sa mise en œuvre.

Sur un autre plan, la Tunisie estime que les démarches uniquement sécuritaires ne sont pas suffisantes. Nous restons aussi persuadés que la persistance, au niveau mondial, des injustices politiques, la non-résolution de certains conflits, des disparités économiques, l'exclusion, la diffamation des religions sont autant de facteurs qui concourent à nourrir la haine et le rejet de l'autre, à alimenter l'extrémisme et à favoriser l'endoctrinement et le recrutement de terroristes. D'où la nécessité d'une plus grande mobilisation mondiale pour apporter une riposte globale et concertée notamment à travers une mise en œuvre équilibrée des quatre principaux piliers de la stratégie anti-terroriste mondiale.

La Tunisie souhaite enfin mettre en exergue l'importance de consolidation des capacités nationales des Etats membres et de leurs organismes sécuritaires, aussi bien sur le plan de formation que par la fourniture des moyens requis en équipements, pour lutter efficacement contre le terrorisme, le blanchissement d'argent, les mouvements douteux de capitaux, la prolifération des armes et de faire face au recours, par les terroristes, aux nouvelles technologies de la communication.

Merci, Monsieur le Président.